



CONSEIL MUNICIPAL **du 20 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le vingt juin, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents :

Mmes ABGRAL – ARMINGAUD – BITARD – BOILEAU – DE CALBIAC– INSERGUET – BRIES-LECHEVALLIER – RICOU – TESSIER

MM. DAVID – JAMPIERRE – LECHEVALLIER – LEMAITRE – MEYSTRE– PATTEDOIE – PLANTIER – RAMA – VIAUD – VILLA

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

M. ARCICAULT (excusé, pouvoir donné à Mme BRIES-LECHEVALLIER)

M. DAVID (excusé, pouvoir donné à Mme RICOU)

M. VILLA (excusé, pouvoir donné à M. PATTEDOIE)

Mme DOS SANTOS (excusée)

A été élue secrétaire : Madame Nicole INSERGUET

ORDRE DU JOUR

- ✓ *Présentation du « défi familles à énergie positive » par Delphine LE PAGE, chef de projet TEPOS à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron*
- ✓ *Présentation par Manon VINCENT, stagiaire, de l'avancement du travail effectué sur le projet de création d'un comité des fêtes*
- ✓ *Présentation par un mytiliculteur de l'état de mortalité des moules*

1. Signature avenant convention 1 an avec le Département pour le transport scolaire
2. Hébergement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
3. Demande de subventions Arts de Rue
4. Acquisition d'une parcelle de voirie (régularisation)
5. Renouvellement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) avec augmentation du temps de travail – directrice-coordinatrice des temps périscolaires
6. Gratification des bénévoles TAP
7. Attribution d'une subvention à l'association A.M.A.O. KARATE
8. Augmentation des tarifs de la cantine scolaire
9. Mandat spécial déplacement du Maire
10. Convention EPF

11. Projet résidence jeunes avec statut Résidence Sociale
12. Modification de la composition des commissions
13. Tarifs des boissons pour le festival " O ! Les Rues " des 22 et 23 août 2016

- Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

Questions diverses

- Conclusions de la CLECT sur la compétence « accueils touristiques » transférée
 - Informations : PEDT 2016-2017 et déclaration ACM
 - Formations des élus
 - Charte de la participation du public
 - Droit Départemental de Passage
-

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il donne la parole à Madame Delphine LE PAGE, chef de projet TEPOS à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour la présentation du « défi familles à énergie positive ».

Madame LE PAGE explique que Le défi, s'adresse à des volontaires réunis en équipes (voisins, amis, collègues...) accompagnées par leur capitaine, qui font le pari de réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, sans investissement, en appliquant simplement des éco-gestes. L'objectif est de répondre à des enjeux globaux en montrant que l'on peut tous agir et que la somme des efforts de chacun a des effets réels.

Sur la moyenne des 8 éditions précédentes, c'est au final 12 % d'économie d'énergie en moyenne, soit 200 € économisés en moyenne (à prix constant) par foyer.

Pour s'inscrire : www.familles-a-energie-positive.fr

Monsieur le Président remercie Mme LE PAGE et passe la parole à M. Jean-François PERIGNÉ, mytiliculteur.

Monsieur PERIGNÉ fait part aux membres du conseil du taux très inquiétant de mortalité des moules dans le bassin Marennes-Oléron atteignant les 80 % par endroit. Il explique que les causes avancées pour justifier la mortalité des huîtres ne peuvent pas s'appliquer aux moules puisqu'il n'existe pas d'écloseries pour ces dernières. Mais il précise que les conséquences sont plus graves puisque le cycle de croissance de la moule s'étale sur une année et non pas trois comme pour les huîtres.

Il informe que la réponse politique apportée par le versement d'aides financières aux professionnels n'est pas satisfaisante car elle ne fait que reculer les échéances qui devront malgré tout être honorées. C'est pourquoi la Confédération Paysanne a décidé de demander l'instauration d'un impôt de la solidarité de la paysannerie.

Monsieur PERIGNE conclut son exposé en indiquant qu'il espère obtenir le soutien des élus sur la mise en place de cet impôt.

Monsieur le Président remercie Monsieur PERIGNÉ de son intervention.

Il informe le conseil municipal qu'il a demandé à Mademoiselle Manon VINCENT, Etudiante en Master 2 e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines, de venir présenter l'avancement de son étude dans le cadre du stage de 6 mois qu'elle effectue en mairie depuis Avril sur le « Développement d'un projet culturel - Structurer l'activité culturelle de la commune de Dolus d'Oléron par la création d'un comité des fêtes ».

Mademoiselle VINCENT présente les objectifs définis en collaboration avec le Maire :

- Coordonner les animations culturelles
- Servir de plateforme pour de nouveaux projets

- Harmoniser la communication
- Etablir un calendrier annuel
- Fédérer les associations et tous les partenaires
- Définir une véritable politique / stratégie culturelle pour la commune

Elle expose que la première partie de son travail a consisté à établir un diagnostic sur le nombre de manifestations organisées par la commune depuis 2013, passant de 11 en 2013 à 38 en 2015, les moyens à disposition (humains, matériel, locaux) ainsi que sur les structures « comités des fêtes » des localités voisines et leur organisation pour identifier les points forts et les faiblesses de l'organisation actuelle.

La deuxième partie de l'étude portera sur l'identification des besoins qualitatifs au regard de la volonté politique de développer l'activité culturelle sur la commune, pour définir en dernier lieu la création de la structure la mieux adaptée.

Monsieur le Président remercie Mlle VINCENT en la félicitant de la qualité du travail effectué et de la méthodologie employée.

Avant de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Signature avenant convention 1 an avec le Département pour le transport scolaire

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que la convention n° 2014-06 signée avec le Département de la Charente-Maritime portant délégation de la compétence d'organisateur de transport scolaire arrive à échéance le 5 juillet 2016 et qu'il convient de la proroger d'une année scolaire, dans l'attente du transfert de compétences des transports scolaires à la Région dont l'application est prévue au 1er septembre 2017.

Il précise que pour l'année 2016/2017, le prix des forfaits scolaires appliqués par le Département sont les suivants :

- 42 € pour les élèves scolarisés dans leur école de secteur, à plus de 3 kilomètres de leur domicile
- 100 € pour les élèves scolarisés hors secteur ou à moins de 3 kilomètres de leur domicile

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer également sur le maintien ou non de la gratuité du service sur la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de proroger d'une année scolaire, par un avenant à la convention DT 2014-06**, la délégation de compétence d'organisateur de transport scolaire par le Département de la Charente-Maritime pour desservir les écoles maternelle et élémentaire de la Commune, pour l'année scolaire 2016/2017.
- **de maintenir la prise en charge par la Commune de la participation** demandée aux familles pour tous les enfants utilisateurs,
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1** à intervenir entre les deux collectivités.

2. Hébergement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge pour un montant total de 2 900 € TTC, les frais d'hébergement au Camping « La Cailletière » situé Route de Boyardville, à DOLUS D'OLÉRON, des dix maîtres-nageurs sauveteurs qui vont assurer une mission de sécurité sur les plages de Vertbois et de La Rémigeasse, à DOLUS D'OLÉRON, dans le cadre du dispositif mis en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour la saison estivale 2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6288 du Budget 2016.

3. Demande de subventions Arts de Rue

Vu le souhait de la Municipalité de développer et pérenniser le Festival des Arts de Rue dans le centre bourg, dans le cadre de la stratégie culturelle validée par le Pays Marennes Oléron qui vise à développer l'attractivité touristique sur les ailes de saison,

Vu les dates retenues des 22 et 23 août 2016 pour la seconde édition de cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 40 000 €,

Vu le plan de financement possible suivant :

• participation de la Région	: 4 000 €
• participation du Département	: 5 880 €
• participation FEADER	: 15 000 €
• autofinancement de la Commune	: <u>15 120 €</u>
TOTAL	: 40 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'organisation de la seconde édition du festival des Arts de Rue « O ! Les Rues » le 22 et 23 août 2016 pour un budget prévisionnel de 40 000 €,**
- **de solliciter une subvention de 4 000 € auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) – au titre des manifestations dans le cadre de la politique territoriale régionale de soutien aux organisateurs de manifestations ou d'animations festives de rayonnement nettement intercommunal,**
- **de solliciter auprès du Département une subvention de 5 880 € au titre du Fonds d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural,**
- **de solliciter auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) une subvention LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) de 15 000 €,**
- **de charger Monsieur le Maire de prendre toutes décisions et de signer tous actes (contrats, conventions,...) nécessaires à la mise en œuvre dudit festival.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section Fonctionnement du Budget 2016.

4. Acquisition d'une parcelle de voirie (régularisation)

Monsieur le président expose que lors de la division de la propriété de Madame BOURSIER, le bornage a fait apparaître un alignement sur l'Allée de Bussac et l'Impasse Saint André ; le certificat d'urbanisme délivré à l'occasion de la vente des parcelles divisées fait état d'un emplacement réservé pour élargissement de la voie au bénéfice de la Commune, laquelle a obligation d'acquiescer ces terrains en application de l'article L.123-17 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section CM n° 587 et 589, sises au lieudit «Bussac» et appartenant à Madame Léone GENDRE veuve BOURSIER, au prix de 4 240 € (quatre mille deux cent quarante euros) conformément à l'estimation du service des Domaines.**

5. Renouvellement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) avec augmentation du temps de travail – directrice-coordinatrice des temps périscolaires

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 29 juin 2015 relative au recrutement de la directrice-coordinatrice des temps périscolaires dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour un an à compter du 15 août 2015, sur une durée hebdomadaire de travail de 22 heures rémunérées sur la base de la grille indiciaire du grade d'animateur catégorie B, au taux horaire de 12,21 euros.

Il expose que la Commission Éducation souhaite renouveler le contrat de cet agent dans le projet de pérenniser ce poste en augmentant, au regard des missions attribuées à cet agent, sa durée hebdomadaire de travail pour passer sur un contrat de 28 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de la Directrice-coordinatrice des temps périscolaires, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi **pour un an** à compter du 15 août 2016, **sur une durée hebdomadaire de travail de 28 heures** rémunérées sur la base de la grille indiciaire du grade d'animateur catégorie B **au taux horaire de 12,21 euros et** autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que le contrat correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 64168 du Budget.

6. Gratification des bénévoles TAP

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une gratification aux vingt-deux bénévoles intervenant durant cette année scolaire 2015-2016 sous la forme d'un billet de spectacle de leur choix au Théâtre d'Ardoise à DOLUS D'OLÉRON, géré par l'association « TOUS AUX PIEUX », durant la saison culturelle 2016.

La facture des 22 billets de spectacle d'un montant total de 300 € sera réglée directement au Théâtre d'Ardoise.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 64138 du Budget 2016.

7. Attribution d'une subvention à l'association A.M.A.O. KARATE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association « AMAO KARATE » dont le siège social est situé sur la commune de SAINT GEORGES D'OLÉRON, une subvention de 120 € pour les trois jeunes de moins de 18 ans domiciliés sur la commune de DOLUS D'OLÉRON adhérents de l'Association, soit 40 € par jeune.

8. Augmentation des tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2015 concernant le transfert des dépenses et des recettes de la Caisse des Écoles dans le budget communal au 1er janvier 2016, dans le cadre du projet de dissolution de la Caisse des Écoles.

Il rappelle également que le prix en vigueur du repas de la cantine scolaire, fixé par délibération du 10 mars 2015 de la Caisse des Ecoles, est de 2,25 € pour les enfants et 4,55 € pour les adultes depuis le 1er avril 2015.

Il précise que le budget de la Caisse des Ecoles bénéficiait d'une recette constituée par le versement annuel par chaque famille d'une cotisation d'un montant de 7 €, et qu'il est impossible pour une Commune de maintenir le principe d'une cotisation annuelle générant une perte annuelle de 1 400 € pour le budget communal.

Il propose, pour compenser cette perte, d'appliquer une augmentation sur le prix des repas de cantine scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire en appliquant une hausse de 0,05 € par repas,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix des repas de cantine scolaire et de le fixer comme suit, à compter du 1er septembre 2016 :

- Tarif enfant : 2,30 €
- Tarif adulte : 4,60 €

9. Mandat spécial déplacement du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a annulé son déplacement au salon des Maires (délib. du 11/04/2016) compte tenu des perturbations ferroviaires liées aux récentes grèves.

Il sollicite la prise en charge des frais de transport pour se rendre aux journées techniques nationales de l'ADEME sur le thème « Collectivités, comment atteindre les objectifs déchets de la loi de transition énergétique » qui se dérouleront à PARIS, les 28 et 29 juin 2016, ainsi qu'à la Commission Environnement de l'Association des Maires de France le 28 juin 2016, au matin à PARIS également.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge desdits frais qui seront remboursés au vu des justificatifs des dépenses engagées.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2016.

10. Convention Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF PC)

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré, avec Mesdames BOILEAU et RICOU, les représentants de l'E.P.F. à POITIERS le 8 juin dernier suite à la décision du Tribunal de Grande Instance de LA ROCHELLE déboutant l'EPF de sa demande visant à ordonner une expertise judiciaire dans le dossier Fief Melon.

Il rapporte que Maître DALMAYRAC, avocat de l'EPF, pense, à la lecture de l'ordonnance de référé du Tribunal, qu'il est tout à fait envisageable de déposer un recours en annulation de la vente pour vice-caché avec une issue favorable.

L'EPF, actuel propriétaire des terrains, peut introduire le recours en annulation sans délai, si une nouvelle convention est signée avec la Commune prorogeant les délais pour couvrir les procédures judiciaires à entreprendre en première instance et en appel le cas échéant et reportant de 2 ans l'échéance de remboursement des sommes dues à l'EPF, soit jusqu'en 2019 (la convention en cours arrivant à échéance en août 2017).

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de ne pas prendre de décision pour l'instant en ce qui concerne l'engagement de la Commune dans une nouvelle convention avec l'EPF et de prendre conseil auprès de l'avocat de la Commune dans ce dossier, Maître CAZIN.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se réunir en séance de travail non publique sur le sujet le 8 septembre et d'inscrire la délibération portant sur la signature d'une nouvelle convention à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 12 septembre.

11. Projet résidence jeunes avec statut Résidence Sociale

Monsieur le Président donne la parole à Madame DELHUMEAU, Directrice Générale des Services, afin qu'elle fasse une présentation des différents montages possibles pour le projet de création d'une résidence sociale à la place de la maison de retraite dont la gestion serait confiée au CLLAJ (Comité Local pour le logement Autonome des Jeunes).

2 OPTIONS possibles :

1. AVEC statut Résidence Sociale

▪ Avec Maîtrise d'ouvrage communale

La Commune définit son programme. Elle peut bénéficier de financements Etat, LEADER, CRDD, Département... Elle encaisse un loyer du gestionnaire

Le gestionnaire (CLLAJ) peut bénéficier de financements Etat, CAF, Département.

Mais la Commune devra supporter des travaux importants avec des contraintes techniques fortes. Le gestionnaire devra respecter des plafonds de ressources et de loyers.

L'équilibre financier peut être difficile à trouver.

▪ Avec Maîtrise d'ouvrage déléguée à un bailleur social

La Commune est déchargée de toutes contraintes financières, juridiques et techniques (pas de travaux d'entretien) mais n'encaisse pas de loyer (bail emphytéotique à 50 ans)

Mais le bailleur social ne bénéficiera pas d'autant de financements que la Commune, en dehors de ceux de l'Etat et du Département.

Le CLLAJ reste gestionnaire mais peut-être avec des conditions financières moins favorables (loyer) qu'avec la Commune, l'objectif du bailleur étant d'équilibrer son opération.

2. SANS statut Résidence Sociale

La Commune définit son programme. Elle peut maintenir la structure en l'état avec de simples travaux de peinture, revêtements sols... ou décider de limiter les parties communes en transformant les chambre en studios. Elle ne perçoit pas de financements Etat, mais peut solliciter d'autres financements. Elle perçoit un loyer du CLLAJ. Elle est libre de définir le public accueilli, les loyers des occupants. Elle n'a pas de contraintes techniques, donc moins de travaux et moins coûteux.

Une période « test » intermédiaire a d'ores et déjà été mise en œuvre dans les locaux sans travaux de réhabilitation sur une période de 15 mois avec le CLLAJ avec une convention de mise à disposition à titre gratuit depuis mi-juin. 9 jeunes y sont actuellement logés. Un premier bilan sera effectué en janvier 2017 après 6 mois d'occupation permettant de valider ou non la pertinence de l'accueil en chambres avec parties communes plutôt qu'en studios, ainsi que le taux d'occupation réalisé pour définir quel type de résidence répond le mieux aux besoins.

Parallèlement, une étude approfondie des différents montages et financements sera effectuée par les services de la mairie avec l'appui de la communauté de communes.

12. Modification de la composition des commissions

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **décide à l'unanimité**, au terme des deux premières années d'exercice de ce mandat, **de revoir la composition des commissions et leur domaine d'intervention pour les adapter au plus près des besoins de la Commune. (voir en annexe)**

13. Tarifs des boissons pour le festival " O ! Les Rues " des 22 et 23 août 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif des boissons proposées à la vente lors du festival O ! Les Rues les 22 et 23 août 2016 comme suit :

Boissons alcoolisées	Bière	25 cl	2,00 €
	Vin rouge/rosé	15 cl	
	Pineau rouge/blanc	7,5 cl	
Boissons non alcoolisées	Jus de raisin	25 cl	1,00 €
	Jus de pomme	25 cl	
	Jus orange	25 cl	
Café			1,00 €
Eau	Bouteille	50 cl	1,00 €

Le prix de la consigne des gobelets « Oléron Durable » est fixée à 1 €.

Les recettes seront encaissées, dans le cadre de la régie de recettes « animation », et imputées à l'article 70632, section Fonctionnement du budget de la Commune 2016.

❖ Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

- **Décision n° 2016/6 du 9 mai 2016** : confie au cabinet d'architectes AERTS & PLANAS de Rochefort la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de la ludothèque de la commune pour un montant de 15 840 € HT, soit 19 008 € TTC
- **Décision n° 2016/7 du 11 mai 2016** : confie au Cabinet Cibles et Stratégies de St Brieuc une mission d'étude auprès de la population communale sur sa perception de l'institution éventuelle d'un droit départemental de passage sur le pont d'Oléron pour un montant de 5 600 € HT, soit 6 720 € TTC.

Questions diverses

▪ Conclusions de la CLECT sur la compétence « accueils touristiques » transférée

La commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 11 mai 2016 devait statuer sur la mise à jour des transferts de charges de la compétence en matière « d'accueils touristiques » comme le prévoyait le rapport de ladite commission du 10 septembre 2014, en intégrant l'année 2014 aux données communales, celle-ci n'ayant pu être évaluée à l'époque.

Après examen des données chiffrées, il apparaît que les charges et les recettes transférées s'équilibrent et la commission a conclu qu'il n'était pas justifié d'ajuster l'attribution de compensation calculée en 2014.

▪ Informations : PEDT 2016-2017 et déclaration ACM

Madame Elodie TESSIER informe que le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2016-2017 a été déposé ainsi que la déclaration d'Accueil Collectif de Mineurs obligatoire désormais pour les services périscolaires (TAP et garderies)

▪ Formations des élus

Monsieur le Président rappelle que l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune. Le montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonctions des élus (912 €) et ne peut excéder 20 % du même montant (9 123 €) incluant les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration).

196 organismes agréés proposent des formations dont L'AMF 17 et PLEBISCIT à LA ROCHELLE.

Mesdames Julie BITARD et Sylvie LECHEVALLIER ont déjà bénéficié chacune d'une formation :

- en 2014 : Comment développer une agriculture durable sur votre territoire (150 €)
- en 2015 : Travailler à l'élaboration du budget d'une commune (180 €)

Les élus intéressés par une formation doivent se faire connaître auprès du service ressources humaines de la mairie, Mme Fabienne VISONNEAU, qui se chargera de trouver la formation correspondante, l'AMF proposant également des formations sur mesure.

▪ Charte de la participation du public

Monsieur le Président informe que Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer invite le public à participer à l'élaboration de la Charte de la participation du public.

Il s'agit de créer un outil pratique d'incitation à la mise en œuvre exemplaire de la participation, de nature non juridique et d'application volontaire, un guide de bonne pratique en matière de participation du public. Une plateforme internet est mise à disposition du public offrant 4 possibilités pour participer à la consultation proposée par le Commissariat général au développement durable. (www.charte-participation.developpement-durable.gouv.fr)

▪ Droit Départemental de Passage

Monsieur le Président expose les résultats de « l'étude de perception et d'impact du Droit Départemental de Passage du Pont d'Oléron » réalisée par le cabinet Cibles et Stratégies en prenant la commune de DOLUS D'OLERON comme territoire témoin et représentatif au regard de la sociologie de sa population.

La synthèse de cette étude fait ressortir un positionnement de la population interrogée plutôt hostile à la mise en place d'un DDP : **59 % plutôt Hostile dont 38 % résolument Contre, face à 35 % plutôt Pour dont 15 % résolument Pour.** (détail de l'étude sur : www.ville-dolus-oleron.fr)

Parallèlement à cette étude, des cahiers ont été mis à disposition du public en mairie du 17 au 30 mai. **Sur 102 signataires, 86 se sont prononcés Contre le DDP et 16 Pour.**

▪ Projet de vente d'un immeuble à son occupant

Monsieur le Maire informe que suite à l'estimation demandée au service des Domaines de trois maisons appartenant à la Commune, un des occupants s'est porté acquéreur dans l'éventualité où la Commune mettrait le bien en vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le principe de cette vente au prix fixé par le service des Domaines, à savoir 114 000 € avant de s'engager dans l'établissement des diagnostics obligatoires préalables à la vente, en précisant qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif et que la délibération portant sur la vente de cet immeuble sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'assemblée émet un avis favorable sur le principe à l'unanimité moins 1 abstention (M. PATTEDOIE).

La séance est levée à 23 heures.



ANNEXE : COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission Finances**
 - Présidente : Grégory GENDRE
 - Secrétaire : Noëlle FILLAUD
 - Membres : Sylvie BRIES LECHEVALLIER, Richard TESSIER, Elodie TESSIER, Béatrice BOILEAU, Nicole INSERGUET, Patrick JAMPIERRE, Michaël VIAUD, Patrick LEMAITRE, Gérard DAVID
- **Commission Dynamisation Économique et Marché**
 - Président : Richard TESSIER
 - Secrétaire : Maryse DELHUMEAU
 - Membres : Grégory GENDRE, Sylvie BRIES LECHEVALLIER, Marine DOS SANTOS, Sylvie ARMINGAUD, Philippe VILLA
- **Commission Education**
 - Présidente : Elodie TESSIER
 - Secrétaire : Fabienne VISONNEAU
 - Membres : Julie BITARD, Xavier MEYSTRE, Patrick JAMPIERRE
 - Membres extérieurs : Sabine ANDRE
- **Commission Urbanisme**
 - Présidente : Béatrice BOILEAU
 - Secrétaire : Emilie DELAGE
 - Membres : Grégory GENDRE, Marine DOS SANTOS, Sylvie BRIES LECHEVALLIER, Jacqueline RICOU, Gérard DAVID
- **Commission Affaires Sociales**
 - Présidente : Nicole INSERGUET
 - Secrétaire : Sarah MONTIL
 - Membres : Yvette ABGRAL, Pascale DE CALBIAC, Noham ARCICAULT, Jacqueline RICOU
 - Membres extérieurs : Séverine TIXIER, M. THIREAU
- **Commission Animation, Culture, Associations**
 - Président : Patrick JAMPIERRE
 - Secrétaire : Jacqueline ARAGON
 - Membres : Sylvie BRIES LECHEVALLIER, Sylvie ARMINGAUD, Richard TESSIER, Marine DOS SANTOS, Patrick LEMAITRE, Béatrice BOILEAU, Noham ARCICAULT,
- **Commission Agriculture, Ostréiculture, Affaires Maritimes et Littoral**
 - Président : M. Michaël VIAUD
 - Secrétaire : Noëlle FILLAUD
 - Membres : Laurent PLANTIER, Xavier MEYSTRE, Julie BITARD, Richard TESSIER, Béatrice BOILEAU, Yannick LECHEVALLIER, Gérard DAVID
- **Commission Aménagements, Réseaux et Infrastructures**
 - Président : Patrick LEMAITRE
 - Secrétaire : Laurent DUMON
 - Membres : Grégory GENDRE, Noham ARCICAULT, Patrick JAMPIERRE, Xavier MEYSTRE, Gérard DAVID, Manuel RAMA
- **Commission Fleurissement**
 - Présidente : Sylvie BRIES LECHEVALLIER
 - Secrétaire : Laurent DUMON
 - Membres : Grégory GENDRE, Laurent PLANTIER, Jacqueline RICOU

